



Concours de Chant

Dimanche 17 novembre 2024 – 15h00
22380 – SAINT-CAST LE GUILDO



REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Description

Le Comité des Fêtes de Saint-Cast Le Guildo organise un « Concours de Chant » le dimanche 17 novembre 2024, à 15h00, salle d'Armor, 37 boulevard de la Mer face à la Grande Plage.

Il s'agit d'un concours entre chanteurs amateurs, au travers de l'interprétation d'une chanson de leur choix, devant un public et un jury en charge de la sélection des lauréats.

Article 2 – Participation

La participation à ce concours est gratuite. Elle est ouverte à toute personne, à partir de 8 ans, sans limite d'âge, résidant en France métropolitaine, à l'exception des organisateurs. Chaque candidat reçoit une invitation gratuite pour leur famille ou leurs amis.

En principe, un candidat lauréat, quelle que soit la catégorie ne peut se présenter deux années de suite au concours.

Toute participation d'un mineur au concours de chant suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur.

Les candidats doivent être des interprètes ou auteurs-compositeurs-interprètes, non professionnels, chantant seuls ou en duo une chanson de leur choix, dans la langue de leur choix, la préférence étant tout de même donnée à la langue française. Ils peuvent chanter en s'accompagnant d'une bande instrumentale, s'accompagner ou se faire accompagner d'un instrument ou chanter a capella.

Tous les styles de chansons sont acceptés. Le texte de la chanson interprétée doit être connu par cœur. Les candidats ne pourront présenter qu'une seule reprise d'une œuvre connue ou une œuvre de leur création. Pour des raisons d'organisation, le nombre de candidats en final est limité.

Les candidats s'engagent à être présents sur le site du concours à 12h00 au plus tard. Le repas du midi est offert aux candidats (pas aux accompagnants). Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Article 3 – Inscription

Les inscriptions se font à l'aide du formulaire en ligne sur notre site Internet www.comite-des-fetes-saintcastleguildo.fr

Les inscriptions seront closes lorsque le nombre de participants sélectionnés sera atteint. Les candidats recevront la confirmation de leur inscription définitive par mail au plus tard 1 mois avant la date du concours.

Ils acceptent que leur participation soit réalisée sans aucune contrepartie financière, ni remboursement de frais, sur la base du volontariat. Il n'existera aucun lien de subordination entre les candidats et les organisateurs.

Article 4 – Principe du concours

Déroulement :

- Le concours aura lieu salle d'Armor, sur une scène devant un public.
- Les participants seront appelés sur la scène pour interpréter un titre, choisi par eux, d'une durée minimale de 2 mn et maximale de 3mn30.
- Les candidats seront classés en deux catégories : moins de 15 ans et plus de 15 ans
- Il y aura :
 - Un gagnant désigné par le jury dans la catégorie moins de 15 ans
 - Un gagnant désigné par le jury dans la catégorie plus de 15 ans
 - Un gagnant désigné par le public sur l'ensemble des candidats toutes catégories
- Les résultats seront annoncés et les lots remis aussitôt après le spectacle de variétés

Pré-sélection :

Afin de sélectionner les candidats il leur est demandé de fournir un lien (YouTube, Facebook ou autre) dans la fiche d'inscription, permettant aux organisateurs de se faire une opinion. Il n'est pas obligatoire que ce soit la chanson qui sera présentée lors du concours.

Jury

Le jury est composé de personnes du domaine artistique professionnel et amateur. Les décisions du jury seront sans appel.

La prestation sera jugée sur les critères suivants :

- La justesse vocale
- Justesse rythmique
- Couleur et timbre de la voix
- Présence et aisance sur scène
- Sensibilité et transmission d'une émotion
- Respect du texte

Article 5 – Dotation

- Le participant ayant été déclaré grand vainqueur par le jury gagnera un enregistrement d'une

maquette et d'un CD une demi-journée en studio

- Tous les autres participants recevront un lot sous forme de chèque cadeau. Ces lots ne pourront être échangés, ni donner lieu à une contrepartie financière.

Article 6 – Droit de reproduction

En s'inscrivant au concours, les candidats :

- Consentent à l'enregistrement et à la diffusion audio et vidéo, sur tout support, de leur prestation musicale devant le public de la salle d'Armor
- Autorisent le Comité des Fêtes de St-Cast Le Guildo à publier leur photographie, nom, prénom et localité de résidence dans la presse et les supports publicitaires ainsi que le site Internet et Facebook du Comité.
- Ces diffusions ne pourront donner lieu à quelconque rémunération ou indemnité de quelque nature que ce soit

Article 7 – Responsabilité

Le Comité des Fêtes de Saint-Cast Le Guildo, organisateur, se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours si des raisons impérieuses l'y contraignent.

Article 8 : Informatique et liberté

La communication d'informations personnelles est facultative ; elle peut être cependant nécessaire pour la prise en compte de votre demande mais ne se fera pas sans l'accord des candidats majeurs ou des parents pour les mineurs. Elle fera l'objet d'un traitement informatisé par le Comité des Fêtes de Saint-Cast Le Guildo.